Exposition canine internationale, Kreuzlingen

3 et 4 août 2019, visitée le 4 août 2019

Conclusion

De manière générale, les chiens ont souvent pu bénéficier de possibilités de sorties dans les espaces verts spacieux avec le lac à proximité immédiate des halles d'exposition. De nombreux propriétaires de chiens ont fait de longues et fréquentes promenades dans les alentours avec leurs animaux, ce qui leur a permis de compenser agréablement les fatigues de la journée d'exposition. Le lac de Constance a aussi été l'occasion pour de nombreux chiens de se rafraîchir, mais uniquement à la fin de la journée d'exposition.

Les conditions de stationnement plutôt critiques en raison de l'ensoleillement ont été bien gérées cette année. Le site de l'exposition a judicieusement utilisé les espaces verts pour les présentations et les évaluations des juges, permettant ainsi de désencombrer un peu l'espace restreint des années précédentes et de faire des rencontres plus détendues entre les rings des juges.

Les organisateurs de Kreuzlingen ont aussi clairement informé les exposants de cette année du règlement de l'exposition, notamment de l'interdiction du toilettage excessif ainsi que de l'utilisation de colliers étrangleurs et de laisses sans boucle d'arrêt et nous avons eu l'impression qu'ils étaient réellement moins employés. Nous avons tout de même observé que la plupart des animaux étaient étranglés et avaient la tête tirée vers le haut dans le ring. Cela tient, entre autres, au fait que les dispositifs d'arrêt des laisses et des colliers étaient trop serrés – ou que les exposants tiraient trop fort sur la laisse et la tenaient trop fermement en marchant dans le ring. Le toilettage excessif semblait dans l'ensemble un peu moins répandu ou effectué plus «ouvertement» que lors les expositions précédentes. Néanmoins, les races de petits chiens ainsi que les chiens à poils longs, en particulier, ont dû endurer un toilettage long et excessif sans que les inspecteurs n'y coupent court.

Cette exposition a également montré qu'il ne sert pas à grand-chose d'interdire si on ne fait pas respecter les interdictions. La crédibilité des organisateurs en souffre, notamment auprès des exposants et des éleveurs. Le fait d'étrangler et de tirer la tête vers le haut dans le ring avec des boucles d'arrêt mal placées ou une poigne trop forte ainsi qu'un toilettage excessif sont, certes, explicitement interdits – mais ces pratiques sont quasiment restées sans conséquences lorsque ces points du règlement étaient ignorés. À notre avis, les dispositions légales existantes, qui précisent que seuls des animaux élevés en bonne santé ont le droit d'être exposés, n'ont pas non plus été respectées en matière d'exposition d'élevages extrêmes. Nous avons pu documenter de nombreuses situations où ce n'était clairement pas le cas et qui enfreignaient l'ordonnance sur la Protection des animaux dans le cadre de l'élevage. Les autorités devraient par conséquent contrôler et faire appliquer plus rigoureusement ces dispositions.

La Protection Suisse des Animaux PSA demande donc un contrôle plus rigoureux du respect des dispositions de protection des animaux et du règlement d'exposition par les autorités, les organisateurs et les juges ainsi que des sanctions à la hauteur des infractions.

Nous considérons également qu'il relève de la responsabilité des juges de se montrer plus stricts avec les caractéristiques manifestes d'élevage extrême dans le cadre de leurs évaluations. C'est le seul moyen de garantir durablement l'élevage d'animaux sains qui n'aient pas une lourde hérédité due à des extravagances d'élevage.